

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

818^{ème} RÉUNION

ADDIS ABABA, ETHIOPIE

17 DECEMBRE 2018

PSC/PR/BR.(DCCCXVIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), sous la présidence de Son Excellence l'Ambassadeur Osama Abdelkhalik, représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'Union africaine, a tenu sa 818^{ème} réunion, le 17 Décembre 2018, sous le format d'une séance publique et a suivi des communications sur le thème : Initiatives Internationales et régionales au Sahel : Promouvoir la coordination et l'appropriation africaine des efforts de paix, de sécurité et de reconstruction post-conflit et développement.

Le Conseil a pris note des communications faites par l'ancien Président Pierre Buyoya, Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, ainsi que par M. Ibrahim Thiaw, Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Sahel. Il a également pris note de l'allocution d'ouverture du Président du CPS, ainsi que des déclarations faites par les États membres de l'UA, et les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le Conseil a rappelé les termes du communiqué PSC/MIN/COMM.1(DCCLXXXII) de sa 782^{ème} réunion tenue le 27 juin 2018 à Nouakchott, en marge du Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

Le Conseil a exprimé leur profonde préoccupation face à la fragilité continue de la situation sécuritaire au Mali et dans la région du Sahel en général, en raison notamment de la persistance des attaques terroristes, au Nord et au centre du Mali, au Burkina Faso, ainsi que dans la région frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, sans compter la montée de la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic des êtres humains, le trafic illicite des armes, de la drogue et d'autres substances psychotropes, sans compter des cas d'assassinat ciblé et d'enlèvement. Il a fermement condamné tous les actes terroristes visant les populations civiles innocentes, les forces armées et de sécurité de la région, y compris les forces maliennes et internationales présentes au Mali, en particulier celles de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le Conseil a exprimé son appréciation aux pays de la région pour leurs efforts sincères en vue de restaurer la sécurité et la stabilité et a rendu hommage à toutes les forces de défense et de sécurité, nationales comme internationales qui participent aux efforts courageux de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière dans l'ensemble de la région du Sahel. A cet égard, il s'est félicité des efforts de stabilisation menés par la MINUSMA, dans des conditions difficiles. Il a rendu hommage aux initiatives régionales de lutte contre le terrorisme dans le Sahel, y compris la mise en place de la Force conjointe du G5-Sahel et de la Force multinationale mixte (FMM), dans la région du Bassin du Lac Tchad, en vue de renforcer l'effectivité de la réponse au terrorisme et à la criminalité transnationale.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité de renforcer toujours davantage la coordination des efforts sécuritaires dans le cadre de l'APSA, y compris ceux de la Force du G5-Sahel et la FMM, tout en préservant la flexibilité et l'adaptabilité, qui fondent leur efficacité, pour mieux les inscrire davantage dans l'Architecture, conformément aux décisions pertinentes du CPS, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM(DCCLIX)] de la 759^{ème} réunion du Conseil tenue le 23 mars 2018. A cet égard, il a encouragé la Commission à poursuivre ses efforts de mise en œuvre du Protocole d'Accord entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du G5- Sahel, signé le 23 mars 2018.

Le Conseil a souligné la nécessité d'un renforcement continu de la coordination, de la cohérence et de la synergie des efforts entre toutes les initiatives ayant en commun l'objectif de restaurer la paix et la sécurité dans le Sahel. A cet égard, il s'est félicité de l'action de coordination menée par l'UA dans le cadre du Processus de Nouakchott, qui constitue un cadre inclusif approprié pour le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région.

Le Conseil s'est félicité de la tenue régulière de différents forums en appui aux efforts de sécurité et de développement au Sahel, en particulier de la toute récente Conférence de coordination des partenaires et donateurs de la Force conjointe du G5-Sahel tenue à Nouakchott, le 6 décembre 2018, et a appelé tous les partenaires à honorer les annonces faites en soutien aux pays de la région et aux différents processus régionaux et mécanismes compétents. Il a pris note avec appréciation des réunions régulières de coordination des pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dans le cadre de la FMM, dans la dernière en date s'est tenue à Abuja, le 15 décembre 2018, au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il s'est encore félicité de la tenue, le 30 juillet 2018, du Sommet conjoint de la Communauté des Economiques des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Le Conseil a pris note des défis rencontrés par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, soulignant que l'accélération de sa mise en œuvre, ainsi qu'une stabilisation et un règlement rapide de la crise en Libye, contribueraient significativement à l'amélioration de la situation sécuritaire et de la stabilité dans la région du Sahel.

Le Conseil a encore une fois réaffirmé la nécessité d'une appropriation par les pays de la région des initiatives et des efforts déployés dans la lutte contre le terrorisme, ainsi que la centralité du rôle de l'UA et de ces mécanismes régionaux compétents dans la conduite de ses initiatives, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du CPS. A cet égard, il s'est félicité des contributions appréciables de certains Etats membres de l'UA aux efforts en cours, comme la coopération avec l'Egypte et le Royaume du Maroc en matière de renforcement de capacités et du démantèlement du discours terroriste, et a encouragé les expériences Sud-Sud, ainsi que la coopération trilatérale.

Le Conseil a exprimé ces encouragements au centre pour la reconstruction post-conflit et de développement de l'UA au Caire, qui devrait dès son opérationnalisation accorder une attention particulière aux efforts d'appui à la restauration de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Conseil a exprimé sa gratitude aux partenaires de l'UA pour le soutien continu qu'ils apportent en appui à l'UA face aux défis multiples auxquels le Sahel est confronté. Il a appelé la communauté internationale à mieux appuyer les initiatives régionales, en particulier la mise à disposition d'un financement prévisible flexible et durable, notamment dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, soulignant que la promotion de la paix et de la sécurité au Sahel participe du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en général.

Le Conseil s'est félicité de l'intention exprimée par les Nations unies de mettre en place un fond dédié au soutien à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dans la région

du Sahel, et a invité les Nations unies à mettre à disposition, le plutôt possible, les informations additionnelles sur ce fond et à consulter étroitement les pays concernés et la commission de l'UA sur la question.

Le Conseil a rappelé qu'à long terme, le terrorisme ne sera totalement vaincu qu'en s'attaquant à ses causes profondes. Il a réaffirmé la nature multidimensionnelle des défis auxquels le Sahel est confronté, nécessitant ainsi une approche holistique qui combine à la fois les efforts dans le domaine de la sécurité et l'action continue de développement et d'amélioration des conditions socio-économiques des populations des régions confrontés au terrorisme, qui se nourrit de la précarité et de l'absence de perspective, notamment des jeunes, dans le cadre de l'action visant à s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme. Il a réitéré le rôle crucial qu'il convient d'accorder aux programmes d'autonomisation des femmes et d'éducatons des jeunes filles dans les efforts de lutte à long terme contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Il a relevé la centralité de réponse adéquate aux questions liées à la gouvernance et à la gestion de la diversité dans la région.

Le Conseil a souligné la nécessité d'une redynamisation et d'un renforcement de cadres comme la Plateforme ministérielle et son Secrétariat technique, sous l'impulsion du Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire général des Nations unies, en vue de jouer un rôle plus robuste dans la coordination et la cohérence des synergies entre les différentes initiatives et processus. A cet égard, il a appelé à une meilleure division du travail entre les différents porteurs d'initiatives au Sahel, sur la base du principe des avantages comparatifs et dans le cadre des priorités et besoins définies par les pays de la région eux-mêmes. Il a encouragé un dialogue et des consultations périodiques entre ces processus et mécanismes, en vue de renforcer l'efficacité, réduire les doubles emplois et préserver les ressources financières et les efforts diplomatiques.

Le Conseil a exhorté la Commission de l'UA à prendre, en toute priorité, les mesures nécessaires pour finaliser la revue de la stratégie de l'UA, conformément aux décisions pertinentes du CPS, et de faire rapport au Conseil au plus tard en avril 2019 des progrès accomplis à cet effet.

Le Conseil a décidé de rester saisi de la question.